

CENTRE de LOISIRS

Inscription pour les VACANCES de Août

A REMETTRE à la MAIRIE au plus tard le 15 juin 2022

Nom et prénom du Responsable : Tél :

N° d'Allocataire :

Inscription du ou des enfants :

NOM :

Age :

NOM :

Age :

NOM :

Age :

AOÛT

(Veuillez cocher les créneaux souhaités)

<u>DATES</u>	de 7h à 9h	de 9 h à 13 h		de 13 h à 17 h		de 17h à 19h
		avec cantine	sans cantine	avec goûter	sans goûter	
lundi 29						
mardi 30						
mercredi 31						

Prix du repas : 4,32 €

Pour annuler un repas, les parents doivent téléphoner à la mairie au plus tard le jour précédent avant 10h. Le 1er jour d'absence est facturé aux familles.

Tout repas non commandé dans les temps sera facturé 10 €.

Sauf certificat médical, les inscriptions au centre de loisirs ne peuvent être annulées. Le 1er jour d'absence est facturé.

Toute inscription sera automatiquement facturée.

La Caisse d'Allocations Familiales contribue au fonctionnement des accueils de loisirs.